

SOGECOPA
Société Anonyme
au capital de 230 503 €
Siège social : 5 Rue Nicephore Niepce - CS 20821
35208 RENNES Cedex 2
342 285 343 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 40 679,38 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	40 679,38 €
A titre de dividendes aux actionnaires	40 000,00 €
Soit 3,97 € par action	
Le solde	679,38 €
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 78 474,97 €.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.
L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

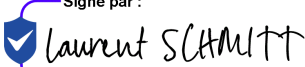
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2023	700 000,00 €	/	/
31 décembre 2022	/	/	/
31 décembre 2021	/	/	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Laurent SCHMITT
Président du Conseil d'Administration

Signé par :

DDA6DD70117540A...

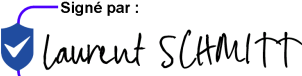
SA SOGECOPA

5 rue Nicephore Niepce
CS 20821
35208 RENNES CEDEX 2

Etats Financiers

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Certifiés conformes
Le Président du Conseil d'Administration
Laurent SCHMITT

Signé par :

DDA6DD70117540A...

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 433 093	1 354 867	78 226	5,77
Chiffre d'affaires net	1 433 093	1 354 867	78 226	5,77
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	40 482	8 198	32 284	393,82
Autres produits	8	12	-4	-30,42
Total produits d'exploitation (I)	1 473 583	1 363 076	110 506	8,11
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	441 041	324 506	116 535	35,91
Impôts, taxes et versements assimilés	18 975	17 096	1 879	10,99
Salaires et traitements	701 028	667 814	33 214	4,97
Charges sociales	221 811	217 932	3 878	1,78
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	23 843	16 569	7 274	43,90
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	19 827	16 182	3 645	22,53
Total charges d'exploitation (II)	1 426 524	1 260 100	166 425	13,21
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	47 059	102 977	-55 918	-54,30
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)	14 305	19 480	-5 175	-26,57
D'autres valeurs mobilières et créances actif im		34	-34	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)	14 305	19 514	-5 209	-26,69
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	14 305	19 514	-5 209	-26,69
RESULTAT COURANT avant impôt	61 364	122 491	-61 127	-49,90

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	904	915	-12	-1,28
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)	904	915	-12	-1,28
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	706		706	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)	706		706	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
	198	915	-718	-78,40
Participation des salariés aux résultats (IX)	7 823	13 869	-6 046	-43,59
Impôts sur les bénéfices (X)	13 059	30 396	-17 337	-57,04
Total des produits (I+III+V+VII)	1 488 792	1 383 505	105 286	7,61
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 448 112	1 304 365	143 748	11,02
BENEFICE OU PERTE				
	40 679	79 141	-38 462	-48,60
<i>(a) Y compris :</i>				
<i>- Redevances de crédit-bail mobilier</i>				
<i>- Redevances de crédit-bail immobilier</i>				
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>				
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>				
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>				
	14 305	19 480	-5 175	-26,57
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>				

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	23 381	23 381		137
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	381 763	234 418	147 345	168 460
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	500		500	500
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	162		162	162
Prêts				
Autres immobilisations financières	736		736	736
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	406 541	257 798	148 743	169 995
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	366 209		366 209	346 480
Autres créances	47 664		47 664	719 498
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	131 826		131 826	120 953
Charges constatées d'avance (3)	5 271		5 271	3 303
TOTAL ACTIF CIRCULANT	550 970		550 970	1 190 233
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	957 512	257 798	699 713	1 360 228
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			31 642	705 929

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	230 503	230 503
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	23 050	23 050
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	77 796	521 617
Report à nouveau		177 038
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	40 679	79 141
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	372 028	1 031 349
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	41 960	10 484
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 117	26 052
Dettes fiscales et sociales	216 608	292 343
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	327 685	328 879
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	699 713	1 360 228
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	327 685	328 879
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe 

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SA SOGECOPA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 699 713 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 40 679 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,35 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2024

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 381			23 381
Immobilisations incorporelles	23 381			23 381
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	187 825			187 825
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	191 346	2 591		193 937
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	379 172	2 591		381 763
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	500			500
- Autres titres immobilisés	162			162
- Prêts et autres immobilisations financières	736			736
Immobilisations financières	1 398			1 398
ACTIF IMMOBILISE	403 950	2 591		406 541

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 591		2 591
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 591		2 591
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 244	137		23 381
Immobilisations incorporelles	23 244	137		23 381
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	28 958	16 633		45 591
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	181 754	7 073		188 827
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	210 712	23 706		234 418
ACTIF IMMOBILISE	233 956	23 843		257 798

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 419 880 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	736		736
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	366 209	366 209	
Autres	47 664	16 022	31 642
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 271	5 271	
Total	419 880	387 502	32 378
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs rrr à recevoir	358
Organ.sociaux produits à recevoir	1 000
Total	1 358

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 230 503,39 € décomposé en 10 080 titres d'une valeur nominale de 22,87 €.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 327 685 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 117	69 117		
Dettes fiscales et sociales	216 511	216 511		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	42 057	42 057		
Produits constatés d'avance				
Total	327 685	327 685		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	42 057			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fnp	30 210
Dettes provis. pr congés à payer	59 143
Dettes provis. pr partic. salariés	7 823
Personnel charges à payer	20 509
Charges sociales s/congés à payer	19 199
Organ.sociaux charges à payer	10 813
Etat charges à payer	1 933
Total	149 629

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 271		
Total	5 271		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 433 093		1 433 093
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	1 433 093		1 433 093

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 374 €

Honoraire des autres services : 0 €

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2008, la société SA SOGECOPA est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS CAB2H, 8 rue du Mont Saint-Michel 35830 BETTON.

La société a opté au cours de l'exercice clos le 31/12/2008 pour le régime d'intégration fiscale instaurée par l'article 68 de la loi n° 87-1060 du 30 décembre 1987.

L'intégration fiscale prenant effet au 01/01/2008.

Les sociétés concernées par ce régime d'intégration sont :

- SAS CREDIT AGRICOLE BRETAGNE HABITAT HOLDING (Société mère)
- SAS CREDIT AGRICOLE BRETAGNE HABITAT TRANSACTION
- SAS HABITER DEMAIN
- SA SOGECOPA
- SCI DE L'HYVETTE

La convention d'intégration retenue consiste à :

- allouer aux sociétés bénéficiaires la charge d'impôt correspondant à leur assiette fiscale bénéficiaire,
- tenir compte, pour déterminer l'assiette fiscale de ces sociétés, des déficits subis pendant la période d'intégration dont elles auraient pu faire état si elles n'avaient pas fait partie du groupe.

Au titre de 2024, le groupe est globalement en position déficitaire.

Notes sur le compte de résultat

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 13 059 €

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
7 431 €

OUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Delphine CROGUENNEC
Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Laëtitia GUILLEMOT
Paul GUILLOU
Pierre-Yves LE CORRE
Aurélien MARCHAND
Florent MICHEL
Gildas RAZIL
Mikaël ROCUET
François RODRIGUEZ
Samuel ROUSSEAU
David TRIPON

*Experts-Comptables
Commissaires aux comptes*

Société SOGECOPA
5 Rue Nicephore Niepce – CS 20821
35208 RENNES Cédex 2

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024

www.ouestconseils.bzh 

OUEST CONSEILS QUIMPER 3 allée François Bazin - CS 23023 - 29334 Quimper Cedex - Tél. 02 98 90 00 29 - Email : contact.quimper@ouestconseils.fr
*Ouest Conseils Audit - S.A. au capital de 1 257 400 € - R.C.S. QUIMPER 377 180 195 - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Bretagne
Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC Ouest Atlantique*

BREST - QUIMPER - LORIENT - AURAY - VANNES - MUZILLAC



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux actionnaires de la société SOGECOPA,

▪ **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOGECOPA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

▪ **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

▪ **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise [ou informations relatives au gouvernement d'entreprise]

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de Commerce.

▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

▪ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.


Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Quimper, le 2 juin 2025



**Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Paul GUILLOU**

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	23 381	23 381		137
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	381 763	234 418	147 345	168 460
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	500		500	500
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	162		162	162
Prêts				
Autres immobilisations financières	736		736	736
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	406 541	257 798	148 743	169 995
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	366 209		366 209	346 480
Autres créances	47 664		47 664	719 498
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	131 826		131 826	120 953
Charges constatées d'avance (3)	5 271		5 271	3 303
TOTAL ACTIF CIRCULANT	550 970		550 970	1 190 233
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	957 512	257 798	699 713	1 360 228
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			31 642	705 929

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	230 503	230 503
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	23 050	23 050
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	77 796	521 617
Report à nouveau		177 038
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	40 679	79 141
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	372 028	1 031 349
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	41 960	10 484
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 117	26 052
Dettes fiscales et sociales	216 608	292 343
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	327 685	328 879
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	699 713	1 360 228
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	327 685	328 879
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 433 093	1 354 867	78 226	5,77
Chiffre d'affaires net	1 433 093	1 354 867	78 226	5,77
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	40 482	8 198	32 284	393,82
Autres produits	8	12	-4	-30,42
Total produits d'exploitation (I)	1 473 583	1 363 076	110 506	8,11
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	441 041	324 506	116 535	35,91
Impôts, taxes et versements assimilés	18 975	17 096	1 879	10,99
Salaires et traitements	701 028	667 814	33 214	4,97
Charges sociales	221 811	217 932	3 878	1,78
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	23 843	16 569	7 274	43,90
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	19 827	16 182	3 645	22,53
Total charges d'exploitation (II)	1 426 524	1 260 100	166 425	13,21
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	47 059	102 977	-55 918	-54,30
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)	14 305	19 480	-5 175	-26,57
D'autres valeurs mobilières et créances actif im		34	-34	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)	14 305	19 514	-5 209	-26,69
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	14 305	19 514	-5 209	-26,69
RESULTAT COURANT avant impôt	61 364	122 491	-61 127	-49,90

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023	Abs. (M)	Abs. (%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	904	915	-12	-1,28
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)	904	915	-12	-1,28
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	706		706	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)	706		706	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	198	915	-718	-78,40
Participation des salariés aux résultats (IX)	7 823	13 869	-6 046	-43,59
Impôts sur les bénéfices (X)	13 059	30 396	-17 337	-57,04
Total des produits (I+III+V+VII)	1 488 792	1 383 505	105 286	7,61
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 448 112	1 304 365	143 748	11,02
BENEFICE OU PERTE	40 679	79 141	-38 462	-48,60
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées	14 305	19 480	-5 175	-26,57
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

/// Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SA SOGECOPA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 699 713 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 40 679 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

/// Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

/// Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,35 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2024

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 381			23 381
Immobilisations incorporelles	23 381			23 381
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	187 825			187 825
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	191 346	2 591		193 937
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	379 172	2 591		381 763
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	500			500
- Autres titres immobilisés	162			162
- Prêts et autres immobilisations financières	736			736
Immobilisations financières	1 398			1 398
ACTIF IMMOBILISE	403 950	2 591		406 541

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 591		2 591
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 591		2 591
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 244	137		23 381
Immobilisations incorporelles	23 244	137		23 381
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	28 958	16 633		45 591
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	181 754	7 073		188 827
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	210 712	23 706		234 418
ACTIF IMMOBILISE	233 956	23 843		257 798

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 419 880 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	736		736
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	366 209	366 209	
Autres	47 664	16 022	31 642
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 271	5 271	
Total	419 880	387 502	32 378
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs rrr à recevoir	358
Organ.sociaux produits à recevoir	1 000
Total	1 358

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 230 503,39 € décomposé en 10 080 titres d'une valeur nominale de 22,87 €.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 327 685 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 117	69 117		
Dettes fiscales et sociales	216 511	216 511		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	42 057	42 057		
Produits constatés d'avance				
Total	327 685	327 685		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	42 057			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fnp	30 210
Dettes provis. pr congés à payer	59 143
Dettes provis. pr partic. salariés	7 823
Personnel charges à payer	20 509
Charges sociales s/congés à payer	19 199
Organ.sociaux charges à payer	10 813
Etat charges à payer	1 933
Total	149 629

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 271		
Total	5 271		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 433 093		1 433 093
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	1 433 093		1 433 093

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 374 €

Honoraire des autres services : 0 €

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2008, la société SA SOGECOPA est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS CAB2H, 8 rue du Mont Saint-Michel 35830 BETTON.

La société a opté au cours de l'exercice clos le 31/12/2008 pour le régime d'intégration fiscale instaurée par l'article 68 de la loi n° 87-1060 du 30 décembre 1987.

L'intégration fiscale prenant effet au 01/01/2008.

Les sociétés concernées par ce régime d'intégration sont :

- SAS CREDIT AGRICOLE BRETAGNE HABITAT HOLDING (Société mère)
- SAS CREDIT AGRICOLE BRETAGNE HABITAT TRANSACTION
- SAS HABITER DEMAIN
- SA SOGECOPA
- SCI DE L'HYVETTE

La convention d'intégration retenue consiste à :

- allouer aux sociétés bénéficiaires la charge d'impôt correspondant à leur assiette fiscale bénéficiaire,
- tenir compte, pour déterminer l'assiette fiscale de ces sociétés, des déficits subis pendant la période d'intégration dont elles auraient pu faire état si elles n'avaient pas fait partie du groupe.

Au titre de 2024, le groupe est globalement en position déficitaire.

Notes sur le compte de résultat

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 13 059 €

Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
7 431 €